

Séance du 18 janvier 2016

Dûment convoquée le 14 janvier 2016

En l'an deux mille seize, le dix-huit janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Jean François AUTEFORT, maire.

Présents : Marcel ALBUCHER, Jean François AUTEFORT, Anne Marie CARDON, Nicole LACHAUD, Dominique LAPORTE, Christèle NEYRAT, Régis ROBERT, Thierry SAULIERE,

Excusés : Anne-Catherine BALLAND, Pierre GALLET, Jean Marc HEUZE,

Procuration : Pierre GALLET pour Régis ROBERT,

Secrétaire de séance : Marcel ALBUCHER

Votes : 9 pour / 0 contre / 0 abstention

N°2016-01-01

Objet : Délibération portant création d'un emploi temporaire d'agent recenseur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Le conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, alinéa 2,

Vu la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un emploi temporaire à temps non complet d'agent recenseur du 21 janvier 2016 au 20 février 2016,

- l'agent recenseur sera chargé, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

- l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut **340** indice majoré **321** (adjoint technique territorial de 2^{ème} classe Echelle 3 – échelon 1) pour une durée totale de travail de **70h** mensuel soit **16,17h**/hebdomadaire.

Les charges sociales (salariales et patronales) sont celles applicables aux agents non titulaires.

- Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement de l'agent recenseur.

- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et articles prévus à cet effet.

N°2016-01-02

Objet : Indemnité de déplacement agent recenseur

Monsieur le Maire explique que l'agent recenseur se déplaçant essentiellement avec son véhicule personnel sur la commune pour les opérations de recensement et pour les journées de formation, il peut être judicieux de verser une indemnité forfaitaire prévue par le décret du 19 juillet 2011 d'un montant de 75,00€ (montant maximum 198,18€) pour dédommageant des frais annexes au recensement (essence et usure du véhicule).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision et décide d'octroyer à l'agent recenseur une indemnité forfaitaire de 75,00€.

N°2016-01-03

Objet : Mission de coordination SPS – projet de création d'un hangar municipal

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal une proposition de la société SOCOTEC pour la mission SPS concernant le projet de création de hangar municipal qui s'élève à la somme de 1 625,00€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de l'entreprise SOCOTEC pour la mission de coordination SPS,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mission.

En l'an deux mille seize, le dix-huit janvier à vingt heures trente, les membres présents du conseil municipal de la commune de Saint Félix de Reilhac-Mortemart, réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jean François AUTEFORT, maire, ont signé le présent registre.

N°2016-01-01	Délibération portant création d'un emploi temporaire d'agent recenseur
N°2016-01-02	Indemnité de déplacement agent recenseur
N°2016-01-03	Mission de coordination SPS – projet de création d'un hangar municipal

Marcel ALBUCHER	
Jean François AUTEFORT	
Anne-Catherine BALLAND	Excusée
Anne Marie CARDON	
Pierre GALLET	Excusé procuration pour Régis ROBERT
Jean Marc HEUZE	Excusé
Nicole LACHAUD	
Dominique LAPORTE	
Christèle NEYRAT	
Régis ROBERT	
Thierry SAULIERE	